

FAQ

Quelle est la différence entre les bus spéciaux proposés et les trains spéciaux ?

Les bus spéciaux desservent uniquement la ville de Bulle les 19, 20 25, 26 et 27 juillet ainsi que les 2, 3, 8, 9 et 10 août avec des départs de la gare routière de Bulle à 17h30 et 19h.

Les trains spéciaux circulent uniquement le 20 juillet, lors de la Journée Fribourgeoise, au départ de Fribourg et Romont. Des packs « aller-retour » sont proposés dans la description de l'offre.

Que se passe-t-il si le voyageur rate son train spécial ou son bus spécial ?

Les horaires de retour sont prévus de manière à laisser suffisamment de temps au client afin qu'il rejoigne son transport. Si le client n'a pas pu monter à bord du véhicule à temps, il utilise et paie les transports publics usuels pour son voyage retour. Aucun remboursement n'est octroyé.

Le client doit-il se munir d'un titre de transport ?

Oui, les places à disposition dans les bus spéciaux et trains spéciaux sont soumises à réservation et sont accessibles uniquement grâce au titre de transport obtenu en ligne ou via les points de vente TPF. Du personnel de contrôle est présent sur place.

Le voyageur a perdu son titre de transport pendant la Fête mais son billet est réservé, comment peut-il rentrer ?

Le client reçoit son titre de transport par email, au format PDF. Si la version papier imprimée a été perdue, il a toujours la possibilité de présenter la version électronique.

Y-a-t-il des rabais pour les enfants/étudiants/AVS ?

Bus spéciaux : aucune réduction pour les détenteurs d'abonnements généraux, abonnements 1/2 tarif et cartes juniors. Pour des raisons légales, les enfants en dessous de 12 ans ne sont pas autorisés à voyager lors des courses spéciales Bulle - Vevey.

Train spéciaux : les offres « aller-retour » sont soumis à une tarification particulière.

Où acheter son billet ?

Les réservations se font via la plateforme Ticketpark du site web tpf.ch ou auprès des points de vente TPF.

Comment payer son billet ?

En cas de vente en ligne, le paiement s'effectue uniquement par carte de crédit ou twint. Si la réservation est réalisée au point de vente TPF, le paiement s'effectue au moment de conclure le contrat de vente. Dans les deux cas, le client reçoit un email avec son titre de transport au format PDF. Il se charge de le sauvegarder et / ou de l'imprimer de manière à le présenter le jour de la manifestation, sans quoi, l'accès au véhicule lui sera refusé. La réservation est effective que lorsque que le montant est réglé.

Y-a-t-il des dispositions particulières pour les personnes à mobilité réduite ?

Bus spéciaux : les autocars ne sont malheureusement pas adaptés pour les personnes à mobilité réduite.

Trains spéciaux : la flirt TPF permet d'accueillir les personnes à mobilité réduite. Ces voyageurs doivent s'annoncer au préalable auprès du point de vente TPF de Bulle (vente.bulle@tpf.ch).

Est-il possible d'échanger son billet ou de se faire rembourser ?

Tout billet délivré ne sera ni repris, ni échangé. Aucun remboursement n'est octroyé.

Est-il possible d'effectuer une réservation de groupe ?

Une réservation peut contenir maximum 10 personnes. Au-delà, il s'agit d'une course spéciale et le client est prié de contacter tpfPRO pour l'organisation de cette dernière (tpfpro@tpf.ch).

En cas d'annulation de spectacle, le billet de transport est-il valable pour une autre date ?

Les dates de report des spectacles annulés sont déterminées par l'organisateur, soit la Fête des Vignerons. Les clients utilisent et paient les transports publics standards pour s'y rendre. Le billet du train spécial ou du bus spécial n'est pas valable en cas de report et n'est pas remboursé.

Comment rester informé si un des spectacles est annulé ou déplacé ?

L'organisateur, soit la Fête des Vignerons, se charge de communiquer les éventuelles modifications liées au programme des spectacles : <https://www.fetedesvignerons.ch/>

Le lieu de dépose à Vevey est-il identique au lieu de prise en charge ?

Bus spéciaux : la pose et la prise en charge des clients s'effectue à l'Avenue Reller, soit à 1.1 kilomètre du lieu de la Fête (sous réserve de modification).

Trains spéciaux : les trains spéciaux s'arrêtent en gare de Vevey et repartent du même endroit.

Comment rester informé si le voyage retour est déplacé en fonction du spectacle ?

Bus spéciaux : le client enregistre le numéro 026 351 02 00 dans ses contacts et envoie INSCRIPTION FEVI suivi de la date de son voyage par message WhatsApp. Le groupe va apparaître dans la liste de ses discussions. Les informations envoyées concernent uniquement la date du voyage et non l'ensemble de la manifestation. Une semaine avant l'événement, un rappel est envoyé. Le jour J, en cas de perturbations seulement, l'information est transmise sur ce canal. La communication est en français et en allemand.

Trains spéciaux : pas de modification prévue.

Les poussettes, vélos et animaux de compagnie sont-ils acceptés ?

Bus spéciaux : pour des raisons légales, les enfants en dessous de 12 ans ne sont pas autorisés à voyager lors des courses spéciales Bulle – Vevey. Les autocars ne permettent pas l'utilisation des vélos ou de poussettes, ni l'accompagnement d'un animal de compagnie.

Trains spéciaux : le règlement et la tarification usuelle s'applique (<https://www.tpf.ch/faq>)